

ASMA
PROCES-VERBAL d e l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
du 11 juin 2023
au Foyer Saint Georges à Durmenach (68)

Convocations, procédures de vote et nombre d'inscrits.

Les convocations à l'Assemblée Générale 2023 ont été envoyées par courriel aux adhérents disposant d'une adresse mail et par courrier le 11 mai 2023 aux adhérents n'en disposant pas.

Une procédure de vote par voie électronique via la plateforme Balotilo a été mise en place. Une note explicative des procédures de vote, électronique ou par correspondance, était jointe aux convocations, tout comme une explication des différentes résolutions. Le rapport moral 2022, le rapport financier de l'exercice 2022, le rapport des réviseurs aux comptes de l'exercice 2022 et le rapport d'orientation 2023 avaient préalablement été mis sur le site asma.fr, permettant ainsi à l'ensemble des adhérents de voter en toute connaissance de cause.

1 020 adhérents étaient inscrits sur la liste électorale par voie électronique et 61 adhérents, dont l'adresse mail nous est inconnue, étaient inscrits pour voter par correspondance, soit un total de 1 082 adhérents inscrits comprenant ceux à jour de cotisation au 31 décembre 2022 et ceux ayant rejoint notre association entre le 1er janvier et la fin mai 2023.

Le scrutin par vote électronique a été clos le 8 juin 2023 à 20h. Compte tenu du délai d'acheminement des votes par correspondance, la date limite de réception de ces votes a été fixée au 27 mai 2023.

En tout, 364 adhérents ont pris part au vote, (347 adhérents ont voté par voie électronique, soit 34,02 % dont 0 nuls et 19 adhérents ont voté par correspondance, soit 31,15% dont 2 nuls).

L'Assemblée Générale Ordinaire 2023 débute à 10 heures. Environ 100 adhérents et invités étaient présents. Un compte-rendu détaillé fera l'objet d'un article publié dans notre bulletin annuel papier « Blättel » N° 32 de septembre 2023.

En guise d'introduction, le maire de Durmenach, Monsieur Dominique Springinsfeld, nous accueille ainsi que Sabine Drexler, sénatrice du Haut-Rhin mais aussi Conseillère d'Alsace, et que Christian Fuchs, ancien vice-président de l'ASMA, en charge du Haut Rhin. Il présente sa commune dotée d'un riche patrimoine bâti.

Sabine Drexler, sénatrice du Haut-Rhin, souligne dans son propos que l'obligation introduite par la loi climat et résilience de 2021, qui contraint les propriétaires bailleurs à réaliser des travaux de rénovation énergétique, comporte un double effet pervers et une menace pour le patrimoine bâti à moyen terme et que le risque de la déshérence du bâti ancien est encore renforcé par les dispositions de la loi ZAN (Zéro artificialisation nette).

Sabine Drexler expose la nouvelle politique initiée par la CeA, la « Maison alsacienne du XXI^e siècle et annonce un renforcement sensible des aides financières de la CeA aux propriétaires de maisons anciennes qui décident de les restaurer.

Résultats du vote des différentes résolutions.

Le procès-verbal du dépouillement du vote des 5 résolutions est annexé au présent procès-verbal.

Le rapport moral de l'exercice 2022 a été présenté par Bernard Duhem, président et Denis Elbel, vice-président.

Résolution N° 1 : Approbation du rapport moral de l'exercice 2021 et quitus aux membres du Comité.

VOTANTS : 364 - POUR : 322 - CONTRE : 2 - NE SE PRONONCENT PAS : 40

Résolution adoptée.

Le rapport financier de l'exercice 2021 a été présenté par Jean-Paul Mayeux, trésorier.

Le résultat bénéficiaire de l'exercice 2021 s'élève à 8.319,85 € et a été affecté en report à nouveau

Résolution N° 2 - Approbation du rapport financier de l'exercice 2021 et quitus au trésorier.

VOTANTS : 364 - POUR : 311 - CONTRE : 0 - NE SE PRONONCENT PAS : 53

Résolution adoptée.

Le rapport des réviseurs aux comptes pour l'exercice 2021 a été présenté par M. François Robert, réviseur aux comptes.

Quitus a été donné au trésorier.

Conformément à l'Art. 16 de nos statuts, le mandat de nos deux réviseurs aux comptes, Mme Stéphanie Douté et M. François Robert doit être renouvelé chaque année. Ils ont accepté de prolonger leur mandat au titre de l'exercice 2022.

Résolution N° 3 - Approbation du renouvellement du mandat des réviseurs aux comptes pour 2022.

VOTANTS : 364 - POUR : 317 - CONTRE : 0 - NE SE PRONONCENT PAS : 47

Résolution adoptée.

Renouvellement pour 3 ans à/c de 2023 du mandat de 4 membres du Comité et élection de 3 nouveaux membres :

Conformément à l'Art. 21 de nos statuts, la durée du mandat des membres du Comité est de 3 ans. Cette résolution vise à renouveler le mandat de 4 membres élus en 2019, dont le mandat arrive à expiration en 2022. Les candidats au renouvellement sont : **Rémy Claden, Frédéric Cueney, Elodie Héberlé et Daniel Munsch**. Par ailleurs, un membre « historique », **Jean-Paul Mayeux**, n'a pas souhaité renouveler une fois de plus son mandat. Qu'il soit remercié pour le travail accompli.

Le Comité propose à l'unanimité à l'Assemblée générale d'élire les nouveaux membres **Hugo Digiano, Sophie Dressler et Marc Reiser-Deligny**.

En cas d'élection, leur mandat prendra fin à l'issue de l'AG de 2026. Le Comité renouvelé ce jour serait ainsi constitué de 24 membres.

Résolution N° 4 - Renouvellement pour 3 ans à compter de 2022 du mandat de 4 membres du Comité et élection de 3 nouveaux membres.

(Pour le résultat du vote pour chacun des 7 candidats, se reporter au procès-verbal du dépouillement joint en annexe)

Résolution adoptée.

Le rapport d'orientation de l'exercice 2023 a été présenté par Bernard Duhem, président.

Résolution N° 5 - Approbation du rapport d'orientation pour l'année 2023.

V O T A N T S : 364 - P O U R : 314 - C O N T R E : 3 – N E S E P R O N O N C E N T P A S : 47

Résolution adoptée.

Bulldozer d'Or 2023

Dans le Bas Rhin, de beaux succès ne font pas oublier les destructions irrémédiables de la maison du jardinier (château des Hanau Lichtenberg) à Brumath, et plus encore celles de **Burbach** où le presbytère de 1598 a été rasé au profit d'un « City Stade » qui a totalement artificialisé le parc arboré. Le tout pour un montant de 300.000 euros (la commune ne compte que 277 habitants).

Dans la même veine à **Hochfelden**, où l'ASMA avait trouvé un jeune couple décidé à acquérir et réhabiliter une petite maison très en vue à l'entrée du village ; le maire, intransigeant pour son projet de parking, s'est insurgé contre l'immixtion d'une association « étrangère » dans les décisions du conseil municipal : il a fait raser la maison, malgré les avis unanimes de l'ABF, de la CeA, et même de la Préfète de Région !

Deux attitudes qui leur valent l'attribution du Bulldozer d'or à parts égales.

Trophée ASMA 2023

Le trophée de l'ASMA**** 2023 est attribué à Monsieur Dominique Springinsfeld, maire de Durmenach, « qui dédie cette récompense à toute la population du village » pour la maison, la halle, le four à pain.

Maisons primées 2023

Stéphanie Bringia, François Wurth et Christian Fuchs, membre du Comité, ont repéré pour nous les maisons à primer dans le canton de Durmenach

La remise des prix pour les réhabilitations exemplaires est présentée par Christian Fuchs.

4 médailles d'argent et 3 médailles d'or sont décernées cette année.

La partie formelle de l'Assemblée Générale s'est achevée à 12h30.

Un apéritif offert par la commune a précédé le très bon repas (à trois plats) préparé par le traiteur local Stéphane Fuchs et l'après-midi a été consacrée à la visite du village, conduite par Thierry Fischer qui a mêlé histoire, architecture vernaculaire, et réhabilitation et s'est terminée par la projection de bandes-annonces du cinéma américain des années 80 dans cette ineffable salle de cinéma de Durmenach.

Fait à Durmenach, le 11 juin 2023

Bernard DUHEM, Président de l'ASMA

Denis BILGER, Secrétaire de l'ASMA

Association pour la Sauvegarde de la Maison Alsacienne (ASMA)

BP90032-67270 Hochfelden n°SIRET : 479 408 916 00043